



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 83.2017

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29	
En exercice :	29	
Qui ont pris part à la délibération :	25	Pour : 25 Contre : 0

Date de la convocation : 6 septembre 2017

L'an deux mille dix sept et le treize septembre à dix neuf heures quinze minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. FERRARI. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MANERO. PEGOURIE. RICAUD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. LABORDE. PONS. MM. IGOUNET. VALMY. Mmes ALEXANDRE. OVADIA. VERNIER.

Pouvoirs : M. MUSARD à M. ANDRE. M. THOMAS à Mme ALEXANDRE. Mme DENES à Mme BALAGUE. Mme FOISSAC à M. MONTAGNER.

Absents excusés : MM. BOISSET. GADEN. MUSARD. THOMAS. POUVILLON. Mmes ESTAUN. FOISSAC. DENES.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé :

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la ville. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 1 468.87 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 2607760212 dressée par le comptable public.

Exercice 2011

N° Titre	Montant	Nature de la recette	Service concerné
868/2011	36.96 €	CLSH	Education/Jeunesse
TOTAL	36.96 €		

Exercice 2012

N° Titre	Montant	Nature de la recette	Service concerné
39/2012	121.54 €	Cantine	Education/Jeunesse
TOTAL	121.54€		

Exercice 2013

N° Titre	Montant	Nature de la recette	Service concerné
182/2013	202.66 €	Cantine	Education/Jeunesse
300/2013	274.40 €	Mise en fourrière	Police Municipale
527/2013	223.77 €	Cantine	Education/Jeunesse
726/2013	25.00 €	CLAS	Education/Jeunesse
727/2013	25.00 €	CLAS	Education/Jeunesse
TOTAL	750.83 €		

Exercice 2014

N° Titre	Montant	Nature de la recette	Service concerné
444/2014	75.46 €	Cantine	Education/Jeunesse
482/2014	25.00 €	CLAS	Education/Jeunesse
486/2014	29.60 €	CLSH	Education/Jeunesse
512/2014	37.49 €	Cantine	Education/Jeunesse
TOTAL	167.55 €		

Exercice 2015

N° Titre	Montant	Nature de la recette	Service concerné
445/2015	158.99 €	Crèche	Petite enfance
152/2015	13.29 €	CLAE	Education/Jeunesse
TOTAL	172.28 €		

Exercice 2016

N° Titre	Montant	Nature de la recette	Service concerné
715/2016	54.00 €	Marché de plein vent	Marché
410/2016	25.50 €	Fauchage terrain privé	Police Municipale
364/2016	36.79 €	Cantine	Education/Jeunesse
730/2016	25.50 €	Fauchage terrain privé	Police Municipale
865/2016	28.48 €	Crèche	Petite Enfance
817/2016	25.74 €	Crèche	Petite enfance
660/2016	23.10 €	TLPE	DSTUE
TOTAL	219.11 €		

Exercice 2017

N° Titre	Montant	Nature de la recette	Service concerné
90/2017	0.60 €	Cantine	Education/Jeunesse
TOTAL	0.60		

Article 2 : d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 229.70 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 2522830212 dressée par le comptable public.

Exercice 2015

N° Titre	Montant	Nature de la recette	Service concerné
504/2015	77.37 €	Cantine	Education/Jeunesse
TOTAL	77.37 €		

Exercice 2016

N° Titre	Montant	Nature de la recette	Service concerné
373/2016	152.33 €	Cantine	Education/Jeunesse
TOTAL	152.33 €		

Article 3 : les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65, article 6541.

-

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20170913-13092017_83-DE
Reçu le 21/09/2017
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard
d'ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,
OU=DIRECTION GENERALE,O
U=0002 21310022500019,OU=MAIRIE
D'AUCAMVILLE,O=MAIRIE D'AUCAMVILLE,
L=SAINT ALBAN,C=FRCommune d'Aucamville – 31140
20/09/2017



AUCAMVILLE